



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-
ESTUAIRE
Jeudi 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22– Pouvoirs : 11 – Votants : 33



DEL2025-150 MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCSE

Les statuts de la CCSE ont été modifiés par arrêté préfectoral du 21/05/2021, afin d'intégrer la compétence mobilité.

Suite à un échange avec la Préfecture sur la mise en œuvre de la compétence Voirie et Schéma Cyclable, il semble intéressant de pouvoir procéder à un toilettage, afin que l'intérêt communautaire qui doit être précisé pour certaines compétences soit fixé par délibération, comme le prévoit désormais la loi, et non plus directement dans les statuts.

Par ailleurs, suite à la conférence des maires du 22 avril dernier, il a été décidé de modifier la rédaction de l'article 9 des statuts pour permettre de sécuriser la composition du bureau pour le prochain mandat.

Vous trouverez ci-joint les modifications proposées.

Je vous invite en conséquence :

- à approuver la version ci-jointe des statuts de la CCSE
- à demander à la Présidente ou son représentant de faire tout le nécessaire pour cette modification.

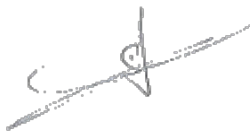
Les communes devront valider ces nouveaux statuts par délibération prise à la majorité qualifiée.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Statuts

Adopté à l'unanimité des membres présents

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22 – Pouvoirs : 11 – Votants : 33



DEL2025-151 DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Par délibération précédente, vous avez accepté la modification des statuts de la CCSE. Ces derniers devront être approuvés par les communes, puis par arrêté préfectoral dans un délai de 3 mois.

Notre EPCI dispose d'un certain nombre de compétences dont l'intérêt communautaire doit être défini par délibération, prise à la majorité des 2/3 de cette assemblée. Vous trouverez ci-dessous les différents items figurant précédemment dans nos statuts et que je vous invite à reprendre :

I COMPETENCES OBLIGATOIRES

1°) En matière d'Aménagement de l'espace :

est d'intérêt communautaire :

- Création, entretien et mise en valeur de chemins pédestres et cyclistes, dans le cadre d'itinéraires de randonnée reconnus.

2°) En matière de développement économique

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.

sont d'intérêt communautaire :

- L'accompagnement des communes dans le cadre de réflexion stratégique touchant à l'urbanisme et au commerce (benchmark, veille, étude, conseils aux communes)
- Mise en place d'opérations collectives, de type ORAC, à destination des commerçants visant à moderniser leur outil de travail et /ou améliorer leur compétitivité via des actions de formations et de sensibilisation
- Création d'une animation collective à l'échelle de la CCSE
- Recensement des locaux commerciaux disponibles et accompagnement des porteurs de projets

II COMPETENCES FACULTATIVES

1°) En matière de protection et mise en valeur de l'environnement.

Sont d'intérêt communautaire :

- Actions de reconquête d'espaces délaissés à l'occasion des aménagements touristiques et de loisirs, et de la mise en place des programmes de reforestation.
- Démoustication.
- Soutien au développement des énergies renouvelables.

2°) En matière de politique du logement et du cadre de vie

Sont d'intérêt communautaire :

- Aides à l'amélioration de l'habitat.
- Hébergement en faveur des apprentis, des étudiants et des travailleurs saisonniers.

3°) Création, aménagement et entretien de voirie :

Sont d'intérêt communautaire :

- Les voiries d'accès ou internes aux zones d'activités, aux déchetteries et centres de tri,
- les voies de découvertes touristiques qui relient les communes suivant les plans annexés à la présente délibération.
- La mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable dans les liaisons interbourgs, par des aménagements soit en site propre, soit en jalonnement et peinture au sol (plans annexés à la présente délibération)
- Instruction des autorisations de voirie suivantes : demandes individuelles d'alignement, permissions de voirie, accords de voirie, permis de stationnement liés à des travaux.

4°) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire :

Sont d'intérêt communautaire :

- Les écoles de musique implantées sur le territoire (Paimboeuf et St-Brevin)
- Le complexe aquatique Aquajade
- La piste de patinage de Saint-Viaud
- Le Quai Vert
- L'aire de baignade de St-Viaud

5°) Actions sociales d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire :

A- Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Au vu des compétences préexistantes de la CCSE, et suite à la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, la CCSE est autorité organisatrice du service public de la Petite Enfance et exerce à ce titre :

- ✓ Relais Petite Enfance
- ✓ Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants
- ✓ Soutien à la parentalité
- ✓ Accueils Péri-scolaires, Accueils Collectifs de Mineurs
- ✓ Maisons des Jeunes, Animation Jeunesse

B- Personnes âgées

- ✓ Guichet Unique d'Information aux Personnes Agées – Centre local d'information et de Coordination gérontologique (CLIC).
- ✓ Téléassistance.
- ✓ Repas à domicile.
- ✓ Hébergement temporaire.

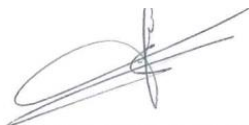
C- Accompagnement à l'emploi et à l'insertion

- ✓ Service à destination des demandeurs d'Emploi
- ✓ Accueil, information, orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans par la création de structures de type PAIO ou mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : cartes voirie communautaire
Adopté à l'unanimité des membres présents

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025-151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2025

DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-
ESTUAIRE**
Jeudi 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22 – Pouvoirs : 11 – Votants : 33

**DEL2025-152 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ECONOMIE CIRCULAIRE**

Suite à la démission de Monsieur Jean-Michel EMPROU, il convient de modifier la composition de la Commission « Aménagement du Territoire et Economie Circulaire ».

Sur proposition de la commune de Corsept, je vous invite à désigner :

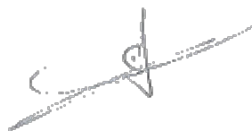
- Titulaire : Madame Anne-Marie HERISSE

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

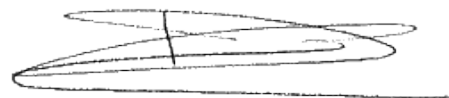
Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025

DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-
ESTUAIRE**
Jeudi 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22 – Pouvoirs : 11 – Votants : 33

**DEL2025-153 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, AGRICULTURE**

Suite au décès de Monsieur Sébastien AUGER, il convient de modifier la composition de la Commission « Développement Economique, Tourisme, Agriculture ».

Sur proposition de la commune de Saint-Père-en-Retz, je vous invite à désigner :

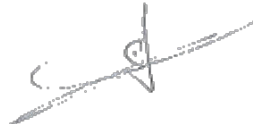
➤ Titulaire : Madame Séverine GAYAUD

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22– Pouvoirs : 11 – Votants : 33



**DEL2025-154 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES TRANSFERT DE CHARGES**

Suite à la démission de Monsieur Jean-Michel EMPROU, il convient de modifier la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges ».

Sur proposition de la commune de Corsept, je vous invite à désigner :

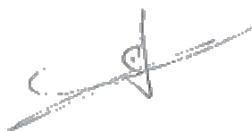
- Suppléant : Madame Monique LOUE

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

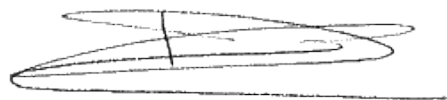
Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025

DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-
ESTUAIRE**
Jeudi 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22 – Pouvoirs : 11 – Votants : 33

**DEL2025-155 MODIFICATION DE LA COMPOSITION LEADER GAL GROUPE D'ACTION
LOCALE COLLEGE PUBLIC**

Suite au décès de Monsieur Sébastien AUGER, il convient de désigner un nouveau représentant au sein du collège public du groupe d'action locale pour le LEADER.

Je vous invite à désigner :

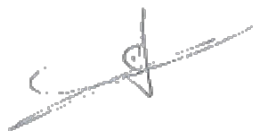
Madame Séverine GAYAUD, en tant que titulaire et d'en informer le PETR.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Arnel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22– Pouvoirs : 11 – Votants : 33



DEL2025-156 MODIFICATION DE LA COMPOSITION D'APPEL D'OFFRES

Suite à la démission de Monsieur Gildas RICOUL et de Monsieur Jean-Michel EMPROU, il convient de modifier la liste de la Commission d'Appel d'Offres conformément à l'article 33 du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire.

Cet article précise : « Remplacement d'un membre titulaire par un membre suppléant en cas d'indisponibilité permanente d'un membre

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission par le suppléant nommément affecté au titulaire lors de son élection.

La titularisation d'un membre suppléant de la commission après la démission d'un membre titulaire n'entraîne en aucun cas l'élection d'un nouveau membre suppléant.

Le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la commission ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein, conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du CGCT, c'est-à-dire lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ».

En conséquence, la liste des membres de la CAO est donc établie comme suit :

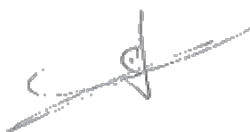
Titulaires	Suppléants
M. Raymond CHARBONNIER	M. Laurent ELIN
Mme Noëlle MELLERIN	Pas de suppléant
M. Hervé GENTES	Pas de suppléant
Mme Béatrice DE FOUCHER	M. Roch CHERAUD
Mme Véronique REY THIBAUT	M. Marc BERNARDEAU

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

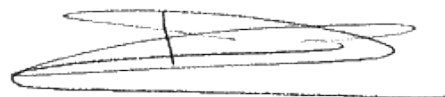
Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025

DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-
ESTUAIRE**
Jeudi 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22 – Pouvoirs : 11 – Votants : 33



**DEL2025-157 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Suite à la démission de Monsieur Gildas RICOUL et de Monsieur Jean-Michel EMPROU, il convient de modifier la liste de la Commission de Délégation de Service Public conformément à l'article 33 du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire.

Cet article précise : « *Remplacement d'un membre titulaire par un membre suppléant en cas d'indisponibilité permanente d'un membre*

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission par le suppléant nommément affecté au titulaire lors de son élection.

La titularisation d'un membre suppléant de la commission après la démission d'un membre titulaire n'entraîne en aucun cas l'élection d'un nouveau membre suppléant.

Le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la commission ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein, conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du CGCT, c'est-à-dire lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ».

Ainsi, la liste des membres de la CDSP est donc établie comme suit :

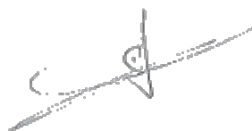
Titulaires	Suppléants
M. Raymond CHARBONNIER	M. Laurent ELIN
Mme Noëlle MELLERIN	Pas de suppléant
M. Hervé GENTES	Pas de suppléant
M. Jacky CHAIGNEAU	Mme Marie-Line BOUSSEAU
M. Marc BERNARDEAU	Mme Véronique REY THIBAUT

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22– Pouvoirs : 11 – Votants : 33



**DEL2025-158 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION
TERRITORIALE DU SUD-ESTUAIRE D'ATLANTIC'EAU**

Suite à la démission de Monsieur Jean-Michel EMPROU, il convient de désigner un nouveau représentant au sein de la composition de la Commission Territoriale du Sud-Estuaire d'Atlantic'Eau.

Sur proposition de la commune de Corsept, je vous invite à désigner :

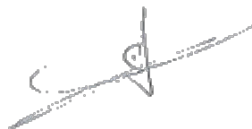
Monsieur Hervé GENTES, en tant que suppléant.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Néant

Adopté à l'unanimité des membres présents

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025

DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-
ESTUAIRE**
Jeudi 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22 – Pouvoirs : 11 – Votants : 33

**DEL2025-159 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE
POUR L'ANNEE 2024**

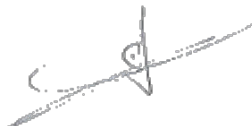
L'article L3131-5 du Code de la Commande Publique, prévoit que le titulaire d'une concession de service public produit chaque année à l'autorité délégante, un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service.

Le rapport 2024 de la société VEOLIA, titulaire du contrat, a été présenté aux commissions « Eau, Réseaux, Travaux » et « Finances », siégeant en tant que « commission de contrôle des comptes des délégataires », le 17 juin 2025.

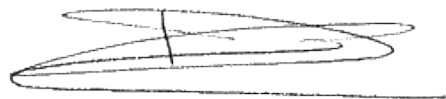
Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'en prendre acte.

Pièce(s) Jointe(s) : Rapport annuel 2024
Dont acte

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025

DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-
ESTUAIRE**
Jeudi 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22– Pouvoirs : 11 – Votants : 33

DEL2025-160 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC POUR L'ANNEE 2024

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif doit être présenté par la Présidente de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire.

Vous trouverez ci-joint le rapport 2024 de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire.

Selon l'article D.2224-3 du CGCT, ce rapport devra ensuite être présenté par les Maires aux Conseils Municipaux des communes adhérentes avant la fin de l'année.

Ce rapport est également mis à la disposition du public et est consultable à l'accueil de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire et sur son site internet.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre acte.

Pièce(s) Jointe(s) : Rapport annuel 2024
Dont acte

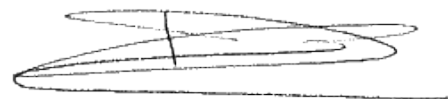
**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025160-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025

DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-
ESTUAIRE**
Jeudi 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22 – Pouvoirs : 11 – Votants : 33

DEL2025-161 ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2024

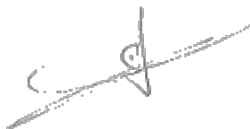
L'article L3131-5 du Code de la Commande Publique, prévoit que le titulaire d'une concession de service public produit chaque année à l'autorité délégante, un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service.

Le rapport 2024 de la société VEOLIA, titulaire du contrat, a été présenté aux commissions « Eau, Réseaux, Travaux » et « Finances », siégeant en tant que « commission de contrôle des comptes des délégataires » le 17 juin 2025.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'en prendre acte.

Pièce(s) Jointe(s) : Rapport annuel 2024
Dont acte

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025

DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-
ESTUAIRE**
Jeudi 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22 – Pouvoirs : 11 – Votants : 33

**DEL2025-162 ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC POUR L'ANNEE 2024**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif doit être présenté par la Présidente de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire.

Vous trouverez ci-joint le rapport 2024 de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire.

Selon l'article D.2224-3 du CGCT, ce rapport devra ensuite être présenté par les Maires aux Conseils Municipaux des communes adhérentes avant la fin de l'année.

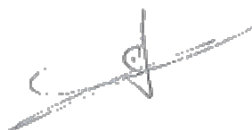
Ce rapport est également mis à la disposition du public et est consultable à l'accueil de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire et sur son site internet.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre acte.

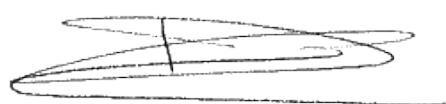
Pièce(s) Jointe(s) : Rapport annuel 2024

Dont acte

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22– Pouvoirs : 11 – Votants : 33

DEL2025-163 AVENANT N°4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS 2023-2026 ENTRE LA CCSE ET L'ASSOCIATION ACLEJ

Par délibération n°2023-021 du 16 février 2023, le Conseil Communautaire a autorisé la signature de la convention d'objectifs et de financements 2023-2026 avec l'association ACLEJ.

Par délibération n°2025-030 du 27 février 2025, le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention globale d'un montant total de 220 000€ pour l'organisation de l'accueil de loisirs de Saint-Brevin-les-Pins et de séjours.

A compter de la prochaine rentrée scolaire 2025-2026, en accord avec l'association ACLEJ et conformément à ses statuts, celle-ci prendra en charge la gestion de l'accueil périscolaire de l'école de la Pierre Attelée. Cette évolution répond à des enjeux de cohérence éducative, de fidélisation des équipes d'animation ainsi qu'à des problématiques logistiques.

Une subvention complémentaire, d'un montant en cours d'évaluation, sera proposée lors d'un prochain Conseil Communautaire afin de prendre en compte cette nouvelle activité conduite par l'association à compter du mois de septembre, jusqu'à la fin de l'année civile.

Je vous propose donc :

- d'approuver l'avenant n°4 à la convention d'objectifs et de financements 2023-2026 ci-joint avec l'association ACLEJ,

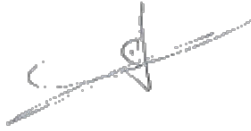
- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer cet avenant et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Avenant n°4

Adopté à l'unanimité des membres présents

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-
ESTUAIRE
Jeudi 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22– Pouvoirs : 11 – Votants : 33



DEL2025-164 VALIDATION DU CADRE STRATEGIQUE ET DELIMITE DU 1^{ER} PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE SUD ESTUAIRE 2025-2029

Conformément aux orientations définies dans le projet de territoire, le Bureau Communautaire du 7 septembre 2023 a validé l'élaboration d'un Projet Culturel de Territoire. Un premier COPIL associant les communes membres, la Communauté de Communes du Sud-Estuaire, le Conseil Départemental de Loire Atlantique et l'Etat-Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et des acteurs locaux s'est réuni le 20 février 2024 pour initier le lancement du projet, comprenant :

- La phase dite de préfiguration, d'une durée de 12 mois, destinée à réaliser un état des lieux, organiser et animer la concertation avec l'ensemble des acteurs pour élaborer le projet, faire émerger et accompagner des expérimentations. A cet effet, la Communauté de Communes du Sud-Estuaire a signé une convention de préfiguration.
- La phase de mise en œuvre, suivi et d'évaluation du Projet Culturel de Territoire, d'une durée de 3 ans plus une année d'évaluation. Ainsi le PCT se déroulera sur les saisons (septembre à août) 2025-2026/2026-2027/2027-2028 / 2028-2029.

Pour accompagner cette phase, un poste de chargé de projet « mission Projet Culturel de Territoire » est nécessaire. Ce poste est soutenu à parité par le Conseil Départemental de Loire Atlantique et l'Etat-Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sur la base d'une dégressivité sur trois ans : 70% 50% 30%.

Dès début septembre 2024, un état des lieux-diagnostic partagé a été engagé sur la Communauté de Communes du Sud-Estuaire par une chargée de projet « mission Projet Culturel de Territoire ». Cette étude réalisée en 10 mois révèle que la mise en place d'un Projet Culturel de Territoire aura un impact positif et dynamique qui conduira à une évolution en termes d'interconnaissance des acteurs, de rayonnement du territoire, de coopération et de mutualisation ainsi que d'optimisation de l'accessibilité de l'offre culturelle. L'enjeu du Projet Culturel de Territoire en Sud-Estuaire réside dans le fait qu'il soit ouvert sur le monde (ouverture aux autres et diversité culturelle), et au cœur des politiques de développement, poursuivant des objectifs de cohésion sociale, de solidarité dans un esprit d'équité et dialoguant avec les habitants et les acteurs...

Le Comité de Pilotage partenarial et la Commission Sport, Culture, Mobilité du 24 juin 2025, ont apporté un avis positif sur l'enjeu commun, les orientations et les objectifs, le cadre délimité ainsi que la gouvernance pour un fonctionnement optimum. Quant au Bureau Communautaire du 19 juin 2025 lors de la présentation du PCT, des échanges et débats ont eu lieu sur les orientations décrites ci-dessous.

Les axes d'interventions pour un développement culturel sont les suivants :

Axe 1 : Créer un écosystème culturel en Sud Estuaire pour Faire Ensemble, Renforcer le dialogue

- **Objectif 1.1**

Maintenir les conditions du **dialogue** politique, technique et partenarial en créant des instances de pilotage et un cadre délimité.

- **Objectif 1.2**

Définir des **échanges réguliers** sous différentes formes avec des acteurs et des habitants pour entendre leurs dynamiques, leurs motivations.

- **Objectif 1.3**

Capitaliser ce temps de préfiguration en poursuivant une **coordination** du projet culturel afin de garantir l'atteinte de ces objectifs.

- **Objectif 1.4**

Faire comprendre à tous, les bénéfices du PCT - **Communication**.

Axe 2 : Enrichir l'action culturelle et son financement pour la rendre accessible/lisible

- **Objectif 2.1**

Coconstruire et animer un **réseau des bibliothèques et médiathèques** pour développer la lecture publique.

- **Objectif 2.2**

Développer et/ou enrichir des **actions culturelles en direction des jeunes** et d'Education Artistique et Culturelle (scolaire) pour favoriser l'accès aux savoirs et aux connaissances. Travailler la lisibilité de l'offre culturelle et la mobilité, vers ceux qui ne viennent pas, grâce à une **médiation forte**.

- **Objectif 2.3**

Explorer les **croisements des politiques publiques** notamment environnement, sport et services à la population.

- **Objectif 2.4**

Prendre appui sur l'Ecole Intercommunale de Musique présente dans toutes les communes, pour développer des actions culturelles transversales, interdisciplinaires, intergénérationnelles et pour les personnes en situation de handicap.

Axe 3 : Soutenir les initiatives culturelles collectives réalisées en coopération entre et avec les acteurs locaux et ressources

- **Objectif 3.1**

Faciliter les rencontres par des projets multithématiques (croiser différents secteurs).

- **Objectif 3.2**

Expérimenter l'**itinérance** de projets « aller vers » et l'**occupation de sites du patrimoine** et de lieux **insolites** (nature) et du **quotidien** (espaces publics, commerces, chez l'habitant/jardin) pour plus de proximité.

- **Objectif 3.3**

Initier et/ou accompagner la transmission du **patrimoine immatériel** pour s'ancrer et faire territoire par l'implication des habitants dans une dimension créative et anthropologique.

Afin de répondre à ces axes stratégiques, un cadre délimité d'interventions de la Communauté de Communes pour le Projet Culturel de Territoire a été défini.

Dans le cadre de l'axe 2

Objectif 2.1 : Lecture publique / accès aux ressources

- Mise en œuvre d'une politique de lecture publique sur l'ensemble du territoire intercommunal au moyen d'équipements municipaux, de l'animation d'un réseau intégrant l'ensemble des bibliothèques municipales, et d'un programme d'animations et d'actions en direction de toutes les communes.
- Mise en œuvre de partenariats et de réseaux visant à la promotion, à l'animation et à la diffusion des différents supports (livres, CD, DVD et jeux), permettant à tous un accès facilité.

Objectif 2.2 : Education Artistique et Culturelle

Interventions et manifestations culturelles travaillées en collaboration et mutualisées à destination de toutes les écoles primaires et maternelles de la Communauté de Communes, en intégrant le transport, et des autres établissements scolaires et de formation du territoire.

Les manifestations locales restent de la compétence communale.

Dans le cadre de l'axe 3

Les associations et acteurs culturels soutenus par l'intercommunalité seront :

- Ceux qui permettent aux habitants du territoire de disposer d'une offre culturelle diversifiée, spécifique et accessible au plus grand nombre, et au plus proche.
- La Communauté de Communes encourage certaines actions culturelles des associations et acteurs en participant le cas échéant à la promotion et/ou au financement de manifestations ou spectacles culturels professionnels.

Définition de l'intérêt communautaire des associations culturelles par des critères cumulatifs :

- Un rayonnement intercommunal :
 - Soit les associations dont l'activité est itinérante sur plusieurs communes
 - Soit les associations dont l'objet et/ou l'action est unique sur le territoire et qui développent leurs activités dans une dimension partenariale
- Une volonté de contribuer au dynamisme et la notoriété du territoire communautaire
- Un engagement ou une intention à s'inscrire dans une démarche de mutualisation (emploi, matériel, locaux, ...), de coopération et de collaboration

De manière transversale : l'organisation, la coordination et la promotion du Projet Culturel de Territoire

Je vous propose en conséquence de :

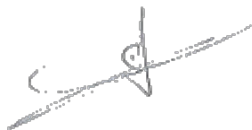
- ✓ valider l'état des lieux-diagnostic menant aux orientations et objectifs, la gouvernance ainsi que le cadre délimité du Projet Culturel de Territoire pour les 4 prochaines années,
- ✓ approuver le fait que les programmes opérationnels soient présentés et validés chaque année en comité pilotage partenarial et au Conseil Communautaire, afin d'ajuster les budgets,
- ✓ autoriser la Présidente ou son représentant à signer la future convention de développement territorial culturel et d'éventuels avenants avec le Conseil Départemental de Loire Atlantique et l'Etat-Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Rapport final de l'étude Projet Culturel de Territoire Sud-Estuaire 2026-2029

Adopté à
20 voix pour
3 abstentions
10 voix contre

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025164-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-
ESTUAIRE
Jeudi 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22– Pouvoirs : 11 – Votants : 33



DEL2025-165 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2025-2030 - ARRET DU PROJET

Par délibération n°2015-354 du 17 décembre 2015, la CCSE a approuvé son 1^{er} Programme Local de l'Habitat pour une durée de 6 ans. En 2022, sa durée de validité a été prorogée et sa révision engagée.

Ce document définit les enjeux, les objectifs et les actions à mener sur le territoire pour répondre aux besoins en logements et en hébergements et favoriser notamment la mixité sociale. Il détermine également la répartition de l'offre de logements sur le territoire, conformément aux articles L. 302-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

Il se compose d'un diagnostic, d'un document d'orientations comportant les principes et objectifs du programme, et d'un programme d'actions.

L'évaluation du besoin en logement a été effectuée en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration et du SCoT du Pays de Retz en révision.

Suite au travail des différents comités techniques et de pilotage, cinq orientations stratégiques ont été identifiées :

- développer une offre diversifiée et accessible de résidences principales, notamment sociales, adaptée aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants,
- mettre en place une politique foncière volontariste,

- poursuivre l'amélioration du parc existant en améliorant la qualité des logements (privé et parc social)
- renforcer l'offre de logements en faveur des publics spécifiques,
- piloter et évaluer la mise en œuvre du PLH.

Ces orientations sont ensuite déclinées en 15 actions à mettre en œuvre au cours des 6 années suivant l'approbation du PLH.

Une fois arrêté, conformément à la réglementation en vigueur :

- le projet sera notifié pour avis aux communes de la CCSE, qui disposent d'un délai de deux mois pour faire part de leurs observations,
- le projet est ensuite de nouveau arrêté le cas échéant pour tenir compte des observations formulées,
- il est ensuite transmis aux services de l'Etat pour être soumis pour avis au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) qui dispose d'un délai d'un mois pour adresser à la Communauté de Communes ses demandes motivées de modification,
- il est enfin procédé à son approbation.

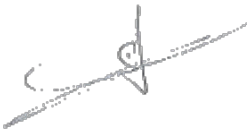
Aussi, je vous propose

- d'arrêter le projet du Programme local de l'habitat 2025-2030 tel qu'annexé à la présente délibération,
- de poursuivre la procédure de révision du PLH, conformément aux exigences réglementaires.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : Document orientation Diagnostic territorial-fiches action
Adopté à l'unanimité des membres présents

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**




**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-
ESTUAIRE
Jeudi 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22– Pouvoirs : 11 – Votants : 33



DEL2025-166 REVISION DU SCOT DU PAYS DE RETZ – AVIS DE LA CCSE SUR LE PROJET ARRETE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document cadre qui fixe les objectifs en matière d'aménagement et de développement durable du territoire regroupant les intercommunalités de Pornic Agglomération Pays de Retz, la Communauté de Communes du Sud-Estuaire, Grand Lieu Communauté et Sud Retz Atlantique Communauté. Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques de développement et d'aménagement à l'échelle du Pays de Retz : urbanisme, environnement, habitat, économie, déplacements, équipements, etc.

Par délibération du Comité Syndical du 29 juin 2021, le PETR du Pays de Retz a engagé la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). Les enjeux et objectifs de cette révision ont été identifiés après analyse des résultats de l'évaluation du SCoT en vigueur, réalisée en 2019 et au regard des évolutions réglementaires.

Le projet de SCoT, arrêté en Comité Syndical du PETR le 4 juillet 2025, est l'aboutissement d'un travail associant les 4 EPCI mais également les acteurs du territoire (conseils de développement, associations d'entreprises, environnementales, personnes publiques associées, etc), alimenté par des expertises locales ou extérieures, et qui ont également permis de définir les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), débattu en Comité Syndical en 2025.

Ce dernier s'articule à 3 échelles :

Ce qui unifie le territoire à travers ses caractéristiques et les dynamiques exogènes qui le traversent tant du point de vue du climat que de son attractivité :

«VALORISER LA COHÉRENCE DU TERRITOIRE ET ÉQUILIBRER SES LIENS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS»

- un territoire d'eau – du littoral à l'estuaire via le lac de Grand Lieu – dont les ressources sont à protéger
- un Pays de Retz qui du littoral au bocage entretient des interactions entre Vendée, Nord Loire et pôle métropolitain pour accompagner les mutations

Ce que les élus portent en matière d'organisation territoriale et de projet pour le Pays de Retz dans la complémentarité des collectivités entre-elles et en s'appuyant sur ses ressources endogènes.

« DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'URBANISATION ET D'AMÉNAGEMENT DURABLE QUI RÉPONDE À LA COMPLEXITÉ DES DÉFIS PAR UN RENOUVELLEMENT DES APPROCHES »

- asseoir une armature urbaine cohérente et répondant aux enjeux sociétaux
- faire du patrimoine naturel, agricole et paysager, de sa préservation et de sa valorisation, les atouts d'un Pays où se conjuguent qualité des productions et protection de l'environnement
- développer et diversifier les capacités productives locales

Ce qui participe au bien vivre et travailler au sein des polarités du Pays de Retz

« GARANTIR ÉQUILIBRE ET COHÉSION DU TERRITOIRE ET FAIRE DES COMMUNES DES ESPACES DE PROXIMITÉ »

- organiser un réseau de villes et bourgs vivants
- adapter les logements aux ménages pour répondre aux besoins de la population et anticiper son renouvellement

Ces 3 niveaux ont été traduits en orientations générales d'aménagement sous la forme de prescriptions ou recommandations dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT à travers 4 grands axes et 32 objectifs.

Ce projet s'appuie sur une armature territoriale multipolaire évolutive dans laquelle Saint-Brevin-les-Pins est identifiée en Pôle d'équilibre, Paimboeuf et Saint-Père-en-Retz en pôles d'équilibre intermédiaire, et Corsept, Frossay et Saint-Viaud en pôle de proximité.

Axe 1 : Un territoire d'eau et des paysages emblématiques en support d'une transition écologique et énergétique responsable

Il s'agit notamment ici de préserver les paysages du Pays de Retz, ainsi que les espaces à forts enjeux environnementaux, prendre en compte le grand cycle de l'eau, prévenir des risques (notamment de submersion et d'inondation).

Cet axe traite également de l'énergie en prévoyant des dispositions afin de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, permettre la production d'énergies renouvelables et agir sur le stockage carbone naturel.

Axe 2 : Des capacités productives et économiques à renforcer au sein d'une armature équilibrée

Cet axe évoque l'agriculture et la stratégie économique et commercial du Pays de Retz.

Il a pour objectif de maintenir les espaces agricoles et la capacité nourricière du PETR, en conservant la notion d'Espaces Agricoles Pérennes, afin d'assurer notamment la pérennité des activités agricoles et des activités de pêche.

Il vise également à favoriser l'économie de la proximité et à renforcer les dynamiques commerciales des centralités, tout en confortant le maillage des zones d'activités en accompagnant leur renouvellement leur optimisation, et enfin à favoriser une offre commerciale équilibrée entre centre-bourgs et zones de périphérie.

Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) définit ainsi les secteurs à développer et fixe les conditions d'implantation des projets commerciaux et des projets de logistique commerciale.

Axe 3 : Un équilibre et une cohésion territoriale renforcée par une gestion foncière économe

Cet axe traite de l'habitat, de la démographie, de la mobilité et de la trajectoire ZAN.

A partir d'une projection démographique à horizon 2050, des objectifs de production de logements sur le Pays de Retz sont fixés ainsi que des orientations en termes de diversification de l'offre, à décliner ensuite par les EPCI dans les documents d'urbanisme et les PLH.

Le scénario retenu dans le projet de SCoT est séquencé en 3 périodes :

- 2021-2030 : environ 1800 habitants supplémentaires par an
- 2031-2040 : environ 1400 habitants supplémentaires par an
- 2041-2050 : environ 900 habitants supplémentaires par an

Il traite également de la question des mobilités, à la fois au niveau du Pays de Retz mais aussi du renforcement des connexions avec les territoires voisins.

Enfin, il fixe la trajectoire de sobriété foncière du PETR (ZAN) et les modalités de gestion économe de l'espace. Ainsi, à l'échelle du SCoT, il est retenu un objectif de réduction de 50% de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers entre 2021 et 2030 par rapport à la période 2011-2020, avec une répartition indicative selon les vocations :

-48% pour les besoins liés à l'habitat

-33% pour les besoins liés à l'économie

-10% pour les équipements communaux et intercommunaux

-9% pour les projets d'intérêt « Pays »

La territorialisation de la trajectoire de sobriété foncière est fixée de -45% à -60% selon les EPCI (-50% pour la CCSE).

Axe 4 : Un aménagement résilient du littoral en faveur de sa protection et de sa valorisation

Cet axe décline les modalités d'application de la loi littoral avec pour objectif de concilier développement et protection du littoral, tout en permettant de s'adapter aux risques littoraux et en anticipant les vulnérabilités du territoire.

Il traite également de l'interface terre-mer en prévoyant le confortement de la dynamique économique de la filière maritime, estuarienne et du Lac de Grand Lieu, ainsi que des activités touristiques et de loisirs connectant le littoral, le lac, l'estuaire et leurs marais.

En complément, les élus du PETR proposent d'intégrer un programme d'actions du SCoT afin de mettre en œuvre le SCoT en lien avec les ambitions définies dans le PAS.

Ce programme d'actions a vocation à être une composante à part entière du projet de territoire du PETR, lequel sera renouvelé à l'occasion du prochain mandat en 2026.

Aussi, le programme d'actions s'inspire du projet de territoire et sera ajusté ou modifié en 2026 par la nouvelle gouvernance du PETR qui aura ainsi la possibilité de s'approprier le SCoT révisé. Ce programme d'actions n'a de sens qu'à travers l'essence même du PETR : la coopération, entre le PETR et ses EPCI membres, le PETR et les 38 communes du territoire.

Cette coopération se traduit à travers une gouvernance originale du SCoT actant la montée en compétence des EPCI et la confiance dans le rôle du PETR (exemple sur la mise en œuvre des obligations relevant de la loi Climat et résilience sur le Zéro Artificialisation Nette dans le projet de SCoT).

Au-delà, le programme d'actions poursuit la dynamique de coopération avec les territoires voisins. On peut notamment noter la décision de mener à bien conjointement l'Etat Initial de l'Environnement avec le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire dans le cadre de la révision des deux SCoT(s), et définir des enjeux communs de part et d'autre des deux rives.

Le projet de Scot arrêté comprend les pièces suivantes :

- Pièce 1 : Projet d'Aménagement stratégique
- Pièce 2 : Document d'orientation et d'objectifs, DAACL et atlas cartographique
- Pièce 3 : Programme d'actions
- Annexes
 - Annexe 1 : Diagnostic
 - Annexe 2 : Evaluation environnementale
 - Annexe 3 : Justification des choix
 - Annexe 4 : Bilan de la concertation

Considérant que la CCSE a été associée à l'élaboration du SCoT, et qu'elle a pu faire remonter ses observations qui ont été prises en compte lors de l'arrêt du projet de SCoT lors du Comité Syndical du 4 juillet 2025,

Je vous propose donc :

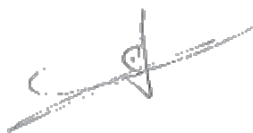
- de donner un avis favorable au projet de SCoT arrêté, tel que joint en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : 11 Annexes SCoT

Adopté à l'unanimité des membres présents

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-
ESTUAIRE
Jeudi 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle La Maréchale à Frossay, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le onze juillet deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur CHEVALIER Armel, Monsieur PEZET Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame L'HOMMEAU Mélissandre, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame PORCHER Séverine, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur EVAIN Pascal, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice, formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame DEMAILLY Amandine qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Monsieur LAMANT Thierry, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercedes, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Madame VALLEE Ginette, Monsieur LOREAU Yannick qui a donné pouvoir à Monsieur EVAIN Pascal, Monsieur CHERAUD Roch qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur BOUCART Olivier qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 22– Pouvoirs : 11 – Votants : 33



DEL2025-167 PARC D'ACTIVITES DE LA GUERCHE NORD –VENTE D'UN TERRAIN A FABRIK CONTRACTANT POUR EXAIL

La société EXAIL a étudié la possibilité d'une implantation sur le secteur de La Guerche – La Guerche Nord. EXAIL est un acteur reconnu dans le développement et la réalisation de solutions technologiques avancées. L'entreprise intervient notamment dans la conception, l'ingénierie et la fabrication de machines autonomes, avec une forte capacité de prototypage et d'adaptation sur-mesure aux besoins industriels. Son projet de développement s'accompagne du doublement des emplois expliquant ainsi son besoin d'un bâtiment plus adapté.

Elle a souhaité s'adjoindre un contractant général, FABRIK Atlantique-Vendée, basée à Challans et spécialiste de la construction de bâtiments industriels et tertiaires. FABRIK Atlantique-Vendée ou toute personne morale la représentant est l'acquéreur du terrain.

La parcelle BX 288 d'une surface de 4 547 m² est proposée au prix de 75 € HT le m², la Communauté de Communes prendra en charge les coûts liés à la viabilisation de cette parcelle.

Je vous propose :

- d'accepter la vente de la parcelle cadastrée BX 288 sis Chemin des Pinluettes à Saint-Brevin-les-Pins d'une surface de 4 547 m²,
- le prix de vente est fixé à 75€ HT le mètre carré, soit un montant de 341 025€ HT, et une TVA sur marge de 8.33€ le mètre carré, soit un montant de TVA 37 876, 51€, soit un montant global 378 901, 51€ TTC,
- d'autoriser l'acquéreur à se faire substituer par une personne morale juridiquement liée à lui, telle qu'une société affiliée, une holding ou une société détenue majoritairement par lui,
- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette opération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

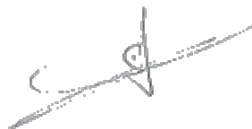
Pièce(s) Jointe(s) : Plan-Avis des domaines

Adopté à

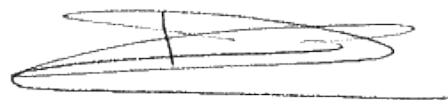
1 abstention

32 voix pour

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**



Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 23 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20250717-DEL2025167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025